

Règlement des Championnats de France de marche nordique du 9 mai 2026 à Neuf-Brisach (68)



Art 1 : Organisation

Les championnats de France de Marche Nordique se dérouleront le samedi 9 mai 2026. Cette manifestation est organisée par Le Cercle Sport et Loisir (CSL) Neuf-Brisach dans les remparts de Neuf-Brisach à la porte de Belfort. Parking sur la Place d'armes de Neuf-Brisach + Parking à la porte de Bâle.

Cette Journée dédiée à la Marche Nordique est organisée selon les dispositions prévues par la réglementation de la Marche Nordique Compétition de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme)

Art 2 : Définition de la marche nordique

La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps à l'aide de deux bâtons qui permettent d'aller plus vite et plus loin. L'utilisation de bâtons de « marche nordique » **est obligatoire**. A chaque instant un pied et un bâton doivent être en contact avec le sol. Le pas de course ainsi que la marche athlétique (le genou tendu au passage de la verticale du bassin) sont interdits.

Art 3 : Epreuves et circuit

Le championnat de France de Marche Nordique Epreuve Longue : 18 350 mètres

Les participants seront :

- Licenciés ATHLE COMPETITION

La compétition se déroulera sur un parcours à 100% nature qui se composera de la façon suivante :

1 boucle de départ de 1 850 mètres

5 boucles de 3 300 mètres

ce qui fera une distance totale **18 350 mètres**, selon le règlement de la Marche Nordique Compétition de la FFA. (Poche à eau autorisée)

Le départ sera donné à 9h30 (un départ Femmes – Hommes séparé de quelques minutes pourra être décidé en fonction du nombre de partants).

L'épreuve sera couverte par des Juges Marche Nordique et une pénalité d'une minute avec le juge sera appliquée en cas de non-respect du règlement

Un jury officiel de la FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un marcheur pourra être prononcée en cas de 4^{ème} carton jaune, en cas de comportement anti-sportif ou dangereux pour les autres marcheurs et en cas de course avérée. L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même la mise hors course pourrait être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Le championnat de France de Marche Nordique Epreuve Courte : 11 750 mètres

Les participants seront :

- Licenciés ATHLE COMPETITION

La compétition se déroulera sur un parcours à 100% nature qui se composera de la façon suivante :

1 boucle de départ de 1 850 mètres

3 boucles de 3 300 mètres

ce qui fera une distance totale **11 750 mètres**, selon le règlement de la Marche Nordique Compétition de la FFA.

Le départ sera donné à **14h00 pour les féminines et à 14h15 pour les masculins**

L'épreuve sera couverte par des Juges Marche Nordique et une pénalité d'une minute avec le juge sera appliquée en cas de non-respect du règlement

Un jury officiel de la FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un marcheur pourra être prononcée en cas de 4^{ème} carton jaune, en cas de comportement anti-sportif ou dangereux pour les autres marcheurs et en cas de course avérée. L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même la mise hors course pourrait être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Participation inclusive

La participation d'une athlète malvoyante dans la compétition féminine pourra se faire sous les conditions suivantes :

Le ou la guide devra être licencié compétition FFA.

Elle sera précédée d'un(e) guide qui lui indiquera les obstacles et les dangers éventuels.

Elle pourra changer de guide une fois mais devra déclarer ce changement avant le départ et dire où ce changement se fera.

Le ou la guide sera identifié(e) par une chasuble « GUIDE » et n'aura pas de dossard.

Le ou la guide pourra marcher avec ou sans bâtons et **ne devra en aucun cas courir**.

Le ou la guide ne pourra passer la ligne d'arrivée avant l'athlète.

Les animations suivantes sont prévues dans le cadre du développement de la marche nordique compétition :

La Marche nordique compétition MNC Open (009)

Les participants seront :

- Licenciés ATHLE COMPETITION, ATHLE RUNNING, ATHLE ENTREPRISE.
- Licenciés ATHLE-SANTE.

- En possession d'un PASS J'AIME COURIR.
- Licenciés Compétition d'autres fédérations conventionnées avec la FFA (UNSS, UGSEL et FNSU).
- Non licenciés sur présentation du Pass de Prévention Santé (PPS) **EN COURS DE VALIDITE A LA DATE DU 9 MAI.**

Le départ sera donné à **12h15** et se déroulera sur une boucle 100% nature qui se composera de la façon suivante :

1 boucle de départ de 1 850 mètres

2 boucles de 3 300 mètres

ce qui fera une distance totale **8 450 mètres**, selon le règlement de la Marche Nordique Compétition de la FFA.

Durant cette épreuve et afin d'ouvrir la discipline aux enfants, les jeunes athlètes licenciés des catégories Benjamins/Benjamines et Minimes M et F pourront participer et effectuer une boucle de 3 300 mètres.

Le départ de l'épreuve jeune sera donné après la zone d'arrivée à 12h25

L'épreuve sera couverte par des Juges Marche Nordique et une pénalité d'une minute avec le juge sera appliquée en cas de non-respect du règlement.

Un jury officiel de la FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un marcheur pourra être prononcée en cas de 4^{ème} carton jaune, en cas de comportement anti-sportif ou dangereux pour les autres marcheurs et en cas de course avérée. L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même la mise hors course pourrait être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Le classement de cette course open récompensera les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins.

Pour l'épreuve jeune, il y aura une récompense pour les 3 premiers par genre et par catégorie.

Art 4 : Licence et participation

Tout participant au **Championnat de France** devra être en possession d'une LICENCE ATHLE COMPETITION et devra avoir satisfait les conditions de qualifications suivantes :

https://monclub.athle.fr/wp-content/uploads/2025/09/livret_2026_cnm.pdf (page 26).

Le port du maillot du club est obligatoire pour pouvoir être classé en championnats la licence ATHLE COMPETITION est **obligatoire**.

Art 5 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par MATSPORT avec un système de puce électronique sur le dossard ventral. Une redondance manuelle sera faite pour plus de sécurité.

Un affichage rapide des résultats sera fait.

Art 6 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions peuvent se faire à partir du 2 avril pour se terminer le 28 avril à 23h59 sur le site de Njuko - Perf Event Le coût est de 15 euros pour les épreuves des Championnats de France Courte et longue distance. Pour l'Open le coût d'inscription sera de 10 euros pour les licenciés FFA et de 12 euros pour les non-licenciés. Les épreuves jeunes seront gratuites.

Les dossards pourront être retirés à la tour bastionnée le vendredi 8 mai de 14h00 à 18h00 et le samedi 9 mai à partir de 7h30 et jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque épreuve.

Les dossards devront être visibles dans leur intégralité durant toute la durée de l'épreuve. Le dossard avec la puce sur l'avant et le dossard simple sur l'arrière du maillot.

Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Art 7 : Ravitaillement

Une zone de ravitaillement sera délimitée par l'organisation. Elle sera installée sur le parcours et comprendra une table dédiée au ravitaillement fourni par l'organisation, une table spécifique pour les ravitaillements personnels, ainsi qu'une zone technique mise à la disposition des marcheurs pour y déposer une paire de bâtons de rechange.

Art 8 : Couverture médicale

Une assistance médicale sera assurée par UDPS 68 et l'ensemble du parcours est accessible aux secours ainsi qu'à l'arrivée.

Art 9 : Podium

Chaque concurrent se verra remettre une médaille à l'issue de l'épreuve.

Les podiums jeunes et Open ainsi que la cérémonie protocolaire des récompenses des championnats de France auront lieu à **16h30**

Art 10 : Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement chaque marcheur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la marche ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art 11 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéos réalisés pendant les épreuves du 9 mai 2026 dans le but de promouvoir cette épreuve. En vous inscrivant vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voire de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

Art 12 : Loi informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Art 13 : Autorisation parentale

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (signature du responsable légal avec nom et prénom sur le bulletin d'inscription).

Art 14 : Litiges

En cas de litige, seul le directeur de la manifestation réglera les problèmes éventuels.

Une commission d'appel sera constituée si besoin sur place.

Art 15 : Acceptation du règlement

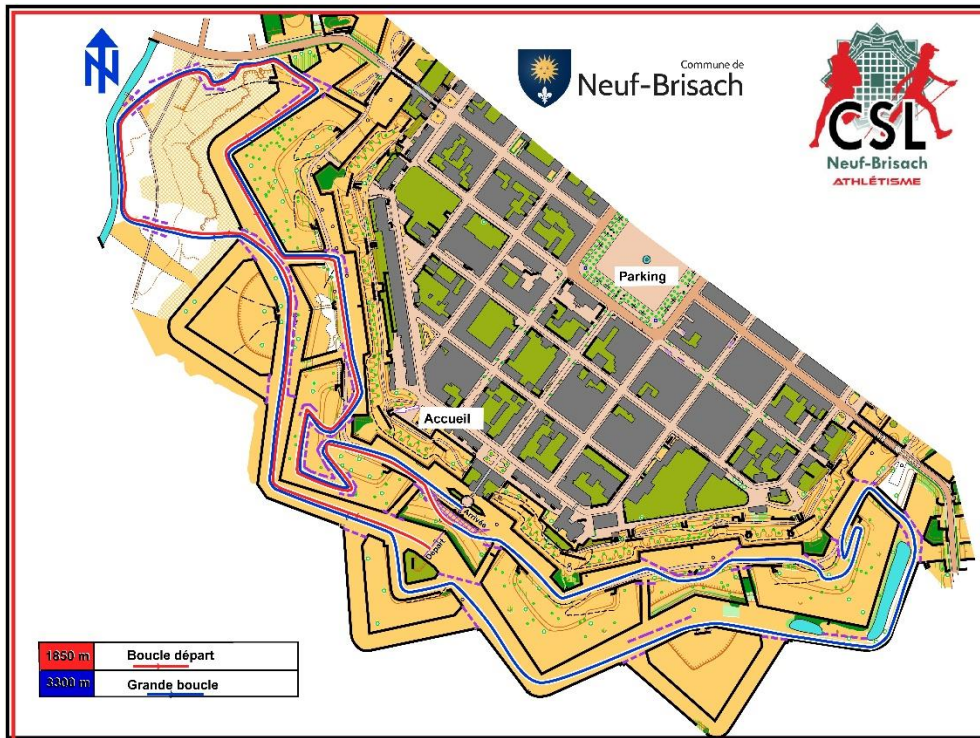
Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Art 16 : Annulation / Neutralisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques extrêmes, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

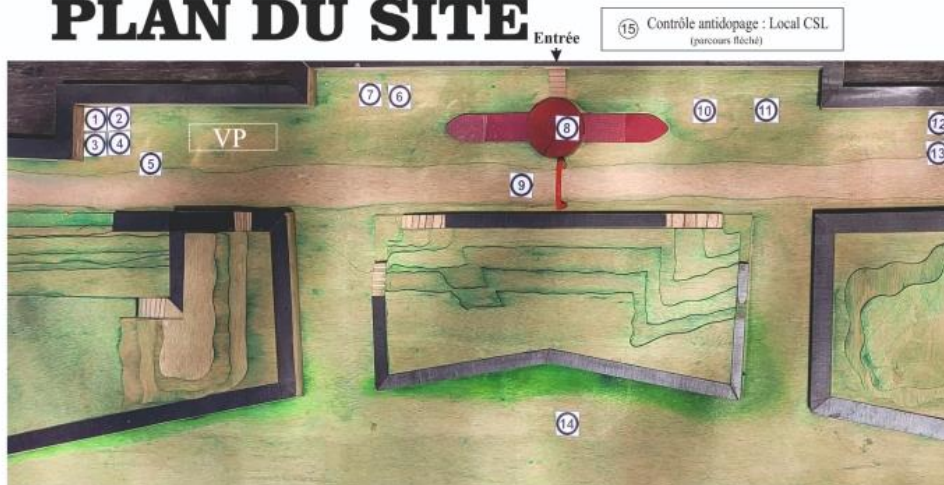
Informations pratiques

Parcours



Plan du site Porte de Belfort :

PLAN DU SITE



1	Remise dossards	5	PC Course	9	Arrivée	13	Zone Technique
2	Vestiaire Hommes	6	Caisse	10	Ravitaillement	14	Zone des Départs
3	Vestiaire Dames	7	Restauration	11	Secours	15	Contrôle Antidopage
4	WC	8	Podium	12	Zone de Ravitaillement	VP	Village des Partenaires

Retrait des dossards

RETRAIT DES DOSSARDS



A partir du Parking **P1** suivre le chemin dans les remparts jusqu'au site des compétitions (600 m)

A partir du parking **P2** Place d'Armes
Le trajet est fléché à partir de la Porte de Belfort

La distribution des dossards sera ouverte :

Vendredi 8 Mai de 14h à 18h

Samedi 9 Mai à partir de 7h30 jusqu'à une demi-heure du départ de chaque épreuve

Parkings

PARKINGS

La ville possède trois entrées :
la porte de Colmar - la porte de Strasbourg
la porte de Bâle



Deux parkings seront accessibles :

P1 Fossé porte de Bâle, réservé à la compétition. La sortie de ce parking se fera obligatoirement par la porte de Strasbourg (parcours BLEU).

P2 Place d'Armes : une partie de ce parking restera ouverte au public.

Accès au site de compétition : **tracé orange**

Restauration

RESTAURATION

Bar à crêpes

Quel que soit le moment de la journée, on peut s'autoriser un petit plaisir en dégustant une petite crêpe, au sucre ou au chocolat.

Grill

Saucisses, merguez, traditionnelles ou végan, seront présentes pour redonner des forces après une belle compétition.

Recette Alsacienne

Difficile de ne pas parler gastronomie lorsque l'on est en Alsace. Choucroute, Baeckaoffe, Coq au Riesling, Choucroute de poissons, Flammekueche, Salade vigneronne..... La liste des spécialités est imposante.

Pour la compétition mieux vaut rester sur un plat plus simple à préparer, plus simple à servir, plus simple à déguster sur place.

Nous vous proposons une **ASSIETTE ALSACIENNE** :

Palette fumée, salade de pommes de terre et salade verte

Tarif 12€

Uniquement sur réservation. Quantité limitée à 300 assiettes.
La réservation sera à effectuer sur le site d'inscription à la compétition.
Les inscriptions seront ouvertes du 02/04 au 28/04. Détails à venir.



Douches

Les douches du camping Vauban de Neuf-Brisach seront en accès libre aux compétiteurs, le camping est situé au niveau de la Porte de Bâle.